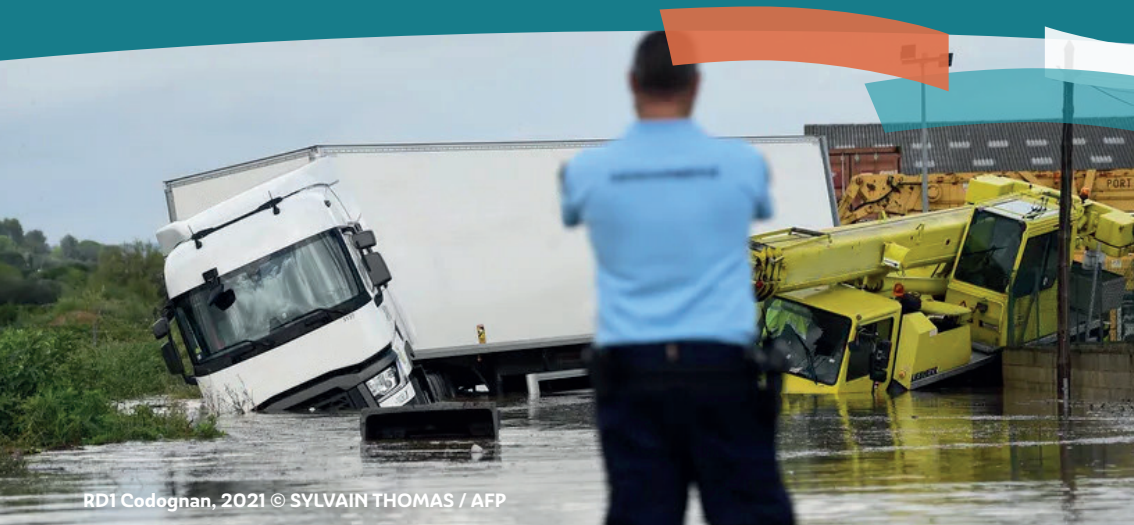


Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

Mettez vos salariés, clients et biens à l'abri, en bénéficiant du dispositif public



RDI Codognan, 2021 © SYLVAIN THOMAS / AFP

Notre territoire étant fortement exposé au risque inondation, l'Établissement Public du Bassin du Vistre lance le dispositif ALABRI Entreprises !

Propriétaires, locataires et gestionnaires d'un local d'activité situé en zone inondable :

- Protégez vos salariés, visiteurs et biens
- Évitez l'arrêt d'activité
- Profitez de subventions pour réaliser des aménagements
- Respectez vos obligations réglementaires

Nous contacter

☎ 07 66 38 66 76

@ alabri-entreprises@nimalabri.fr

38 Boulevard Gambetta
30000 NIMES

🌐 alabri-entreprises.fr



Entreprises de moins de 20 salariés

Bénéficiez **d'un diagnostic gratuit personnalisé** pour connaître l'exposition de votre activité face aux inondations et les solutions pour la protéger.



Solutions de protection face aux inondations subventionnées de **40% à 80%** pour les entreprises de moins de 20 salariés

Accompagnement gratuit pour des démarches faciles et allégées pour obtenir des financements.

Entreprises de plus de 20 salariés

Bénéficiez **d'un rendez-vous gratuit de présentation du risque** et de **conseils adaptés** pour protéger votre activité.



Communes concernées par le dispositif :

Aigues-vives, Aubord, Beauvoisin, Bernis, Bezouze, Boissières, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, Calvisson, Caveirac, Clarensac, Codognan, Congénies, Générac, Langlade, Le Cailar, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Mus, Nages-et-Solorgues, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionisy, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Uchaud, Vauvert, Vergèze, Vestric-et-Candiac.



Partenaires financiers



Membres de l'EPTB

